



Question orale de Mme SIRTAINE : L'impact des mesures de restriction budgétaire décidées par la Fédération Wallonie-Bruxelles dans le secteur de la petite enfance.

Mme Sirtaine rappelle que la Fédération Wallonie-Bruxelles (FWB) a annoncé 74 millions d'euros d'économies pour 2026, dont 8 millions d'euros pesant sur le domaine de la petite enfance via la non-indexation des subsides à l'ONE.

Pour les milieux d'accueil de la petite enfance, qui fonctionnent déjà à flux tendu en matière de personnel et qui n'arrivent pas à répondre aux besoins de tous les parents, le gel des subsides représente un défi énorme.

Le secteur tire le signal d'alarme car il craint, entre autres, la fermeture de structures, des réductions d'horaires d'accueil, des limitations des services proposés aux enfants et aux familles, des augmentations de la participation financière des parents. Le personnel craint, quant à lui, des risques de pertes d'emploi et de la surcharge de travail.

Les crèches communales d'Uccle seront, elles aussi, victimes de ces mesures de restriction budgétaire de la part de la FWB. Dès lors, si l'on veut maintenir le nombre de places en crèche et continuer à offrir les mêmes services aux enfants et parents sans augmentation de prix, il faut prévoir une compensation budgétaire de manière à pallier le désinvestissement de la FWB.

Le gouvernement de la FWB affirme que « l'accueil de la petite enfance demeure une priorité absolue ». Le groupe socialiste est sceptique. Les incantations ne suffisent pas. Il faut des actes concrets. Or, les mesures de restriction décidées auront inévitablement pour effet la mise à mal et la fermeture de « services d'accueil d'enfants » (autrefois appelés « gardiennes ONE »), représentant 25 % des places. Les crèches subventionnées seront aussi victimes de ces mesures. En réalité, les seules structures non impactées seront les crèches privées et les accueillantes indépendantes.

Pour le groupe PS, Uccle doit offrir un accueil varié, de qualité et de proximité pour la petite enfance.

Mme Sirtaine plaide en faveur de l'accueil de chaque enfant dans une crèche et propose la création d'une 5^{ème} crèche communale, la 4^{ème} crèche ayant été créée il y a 15 ans sous l'impulsion du PS, qui faisait alors partie de la majorité. Il faudrait de nouvelles places, notamment dans les quartiers moins favorisés et pour les familles monoparentales.

La crèche est un espace de transition entre la famille et l'école. Elle joue un rôle économique, social et éducatif dans l'accompagnement des enfants et favorise leur autonomie et leur épanouissement.

L'accès au services d'accueil de la petite enfance est une des clés de l'insertion socio-professionnelle des parents (dont les mères) et de l'égalité des chances.

Décider de restreindre le financement de la petite enfance est un choix politique avec lequel le PS ne peut être d'accord.

Suite aux économies décidées par la FWB dans le secteur de la petite enfance, quelles mesures va prendre la commune pour ce qui concerne la part du budget dédiée aux crèches communales et au nombre de places et services qui y sont offerts ?

Quel est le nombre de « services d'accueil d'enfants » (« gardiennes ONE ») présents à Uccle ?

Mme l'Echevin Culer répond qu'actuellement, il n'y a pas encore eu de communication officielle quant aux mesures d'économie qui seront adoptées par la Fédération Wallonie-Bruxelles. Les informations qui sont parvenues proviennent d'articles de presse ou de déclarations qui n'ont pas encore été votées par le Parlement.

Selon toute vraisemblance, il y aura probablement un gel de la dotation de l'ONE pour un an mais à ce stade, il n'est pas encore possible de déterminer si une telle mesure aura un impact sur les crèches communales.

Le Collège a anticipé la fin du dispositif MILAC (Milieu d'accueil) et ne l'a donc pas mis en œuvre, notamment pour ce qui concerne l'extension des horaires. L'ONE avait imposé à partir du 1^{er} janvier 2024 une heures supplémentaire d'ouverture, en compensation de laquelle la commune aurait pu bénéficier d'un poste mi-temps supplémentaire pour 7 enfants.

Mme l'Echevin Culer tient à confirmer qu'il est absolument hors de question de fermer une des crèches communales au cas où les subsides ne seraient pas maintenus.

Dans le contexte budgétaire actuel, la création d'une crèche supplémentaire n'est pas à l'ordre du jour. Cependant, à l'occasion des travaux de rénovation de la crèche de Calevoet, la capacité de la crèche des grands pourrait passer après transformation de 29 enfants de 15 à 36 mois à 42 enfants de 0 à 36 mois, soit 3 sections de 14 au lieu d'une seule section de 29.

Par ailleurs, au cours des deux dernières années, Uccle a augmenté sa capacité d'accueil d'enfants de 34 places : la crèche du Chat est passée 24 à 42 places (+18), celle du Globe de 92 à 105 (+ 13) et celle des grands du Homborch de 18 à 21 (+ 3).

Il y en réalité 8 crèches à Uccle, 4 pour les petits et 4 pour les grands, pour une capacité d'accueil de 339 places, ce qui est loin d'être négligeable à l'échelle communale. De surcroît, ces crèches, réparties sur l'ensemble du territoire communal, n'ont pas été installées dans des quartiers très favorisés, ce qui permet de garantir une certaine mixité sociale.

Mme l'Echevin Culer signale encore la présence à Uccle de la crèche néerlandophone Asselbergs, où les usagers du CPAS sont prioritaires.

De manière générale, les familles monoparentales bénéficient d'une priorité dans les crèches.

Uccle compte 31 structures subventionnées par l'ONE parmi lesquelles 5 sont catégorisées « Accueil d'enfants » et offrent chacune 4 places, soit 20 au total.

Mme Sirtaine précise que le groupe socialiste est rassuré par les réponses de Mme l'Echevin Culer quant au maintien de la capacité d'accueil et de la qualité des services offerts.

Les socialistes demeureront toutefois très attentifs à cette thématique.